



**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2015)**

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, adoptera le règlement RCA14-14012 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015) » lors de la séance ordinaire du **2 décembre 2014 à 19 h**, à la salle de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Le règlement a pour objet d'annoncer l'adoption prochaine d'un règlement imposant une taxe de service pour l'année 2014, mais qui n'aura aucun impact sur le total du compte de taxe du citoyen.

Le 17 novembre 2014

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
Le Devoir, édition du 17 novembre 2014